

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE GRAND PARIS SUD EST AVENIR

FICHE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget primitif pour 2017 du budget annexe « assainissement » a été adopté à l'occasion du conseil de territoire du 29 mars 2017. Il s'inscrit pleinement dans le cadre des orientations budgétaires préalablement débattues, à savoir :

- Une maîtrise des dépenses d'exploitation afin de préserver l'autofinancement des investissements ;
- Une montée en puissance de la politique d'assainissement avec un programme d'investissement volontariste de près de 6 millions d'euros (hors restes à réaliser 2016 reportés au budget primitif 2017).

Ce budget s'équilibre de la manière suivante :

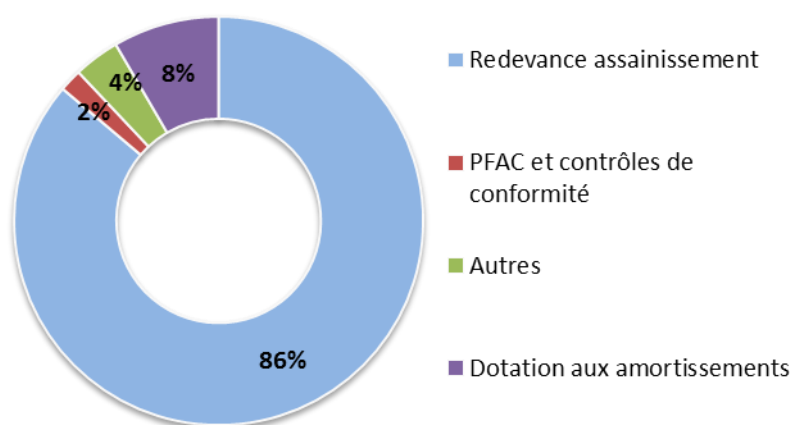
SECTION D'EXPLOITATION			
Recettes réelles d'exploitation	6 163 945,26 €	Dépenses réelles d'exploitation	3 483 032,47 €
<i>Epargne brute générée par la section d'exploitation : 2 681 232,26 €</i>			
Recettes d'ordre	565 000,00 €	Dépenses d'ordre	3 245 912,79 €
<i>Dont amortissement des subventions</i>	<i>565 000,00 €</i>	<i>Dont dotations aux amortissements</i>	<i>2 364 000,10 €</i>
		<i>Dont autofinancement prévisionnel</i>	<i>881 912,69 €</i>
TOTAL	6 728 945,26 €	TOTAL	6 728 945,26 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes réelles d'investissement	4 010 288,10 €	Dépenses réelles d'investissement	7 500 976,00 €
<i>Dont dotations, subventions, cessions...</i>	<i>610 534,03 €</i>	<i>Dont dépenses d'équipement</i>	<i>5 900 976,00 €</i>
<i>Dont emprunt</i>	<i>3 399 754,07 €</i>	<i>Dont dette & autres dépenses financières</i>	<i>1 600 000,00 €</i>
Résultats d'exécution 2016	1 916 536,09 €	Restes à réaliser 2016 reportés	1 106 760,98 €
<i>Dont excédent de fonctionnement affecté</i>	<i>1 067 720,34 €</i>		
<i>Dont résultat d'investissement reporté</i>	<i>848 815,75 €</i>		
Recettes d'ordre d'investissement	3 245 912,79 €	Dépenses d'ordre d'investissement	565 000,00 €
<i>Dont dotations aux amortissements</i>	<i>2 364 000,10 €</i>	<i>Dont amortissement des subventions</i>	<i>565 000,00 €</i>
<i>Dont autofinancement prévisionnel</i>	<i>881 912,69 €</i>		
TOTAL	9 172 736,98 €	TOTAL	9 172 736,98 €

1. EXPLOITATION

Des recettes d'exploitation dynamisées par l'augmentation des tarifs d'assainissement

Le total des recettes d'exploitation s'élève à **6 728 945,26 euros** dont 6 163 945,26 euros de recettes réelles et 565 000 euros de recettes d'ordre.

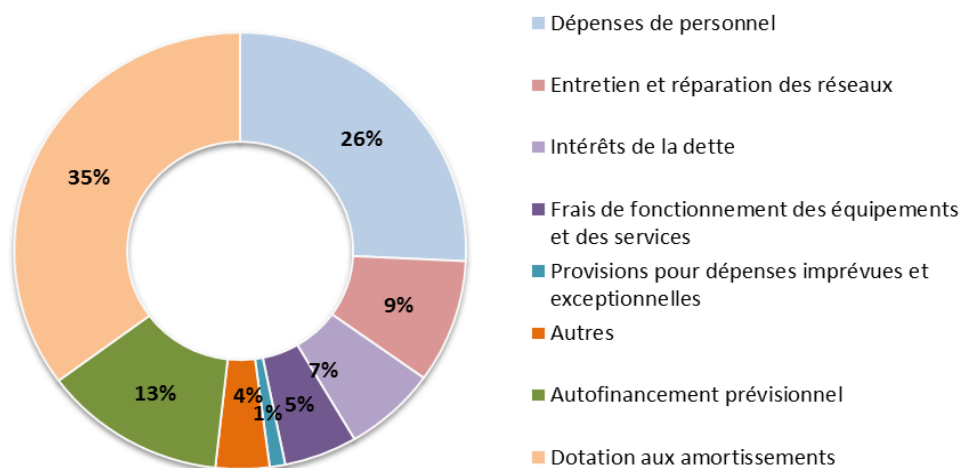
Les recettes réelles d'exploitation enregistrent une hausse de 10,1% par rapport à 2016, qui s'explique par la dynamique d'harmonisation des tarifs de la redevance d'assainissement sur le territoire, permettant ainsi l'inscription d'une recette de 5,8 millions d'euros pour 2017 contre 4,9 millions d'euros en 2016.



Les autres recettes réelles d'exploitation sont notamment constituées de la participation au financement de l'assainissement collectif et de la tarification pour le contrôle des installations de raccordement aux réseaux publics, attendues à hauteur de 119 945,26 euros.

Des dépenses d'exploitation maîtrisées

Le montant total des dépenses d'exploitation s'élève à **6 728 945,26 euros** et comprend 3 483 032,47 euros de dépenses réelles ainsi que 3 245 912,79 euros de dépenses d'ordre (au titre des amortissements pour 2 364 000,10 euros, et de l'autofinancement prévisionnel pour 881 912,69 euros).



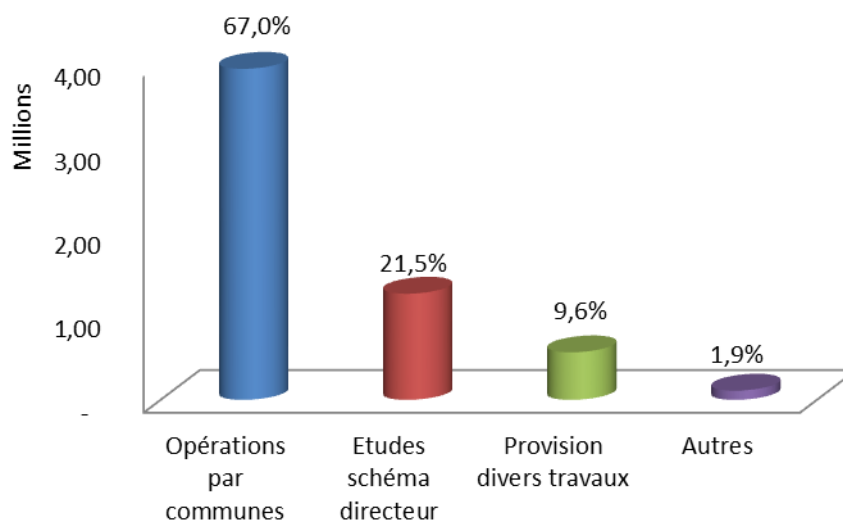
Les charges de personnel remboursées au budget principal (1 733 163 euros) représentent seulement 26% du montant total des dépenses d'exploitation.

Les autres postes de dépenses sont principalement consacrés à l'entretien et à la réparation des réseaux (615 000 euros) et au remboursement des intérêts de la dette (448 500 euros). Il s'agit également des frais de fonctionnement des services et des équipements tels que les dépenses de carburants, les frais de télécommunication et les fournitures administratives (352 369,47 euros).

2. INVESTISSEMENT

Des dépenses d'équipement en croissance sur l'assainissement, qui s'inscrivent dans la politique d'investissement volontariste du Territoire

Budgétées à hauteur de **9 172 736,98 euros**, les dépenses d'investissement comptent **5 900 976 euros** uniquement consacrés aux dépenses d'équipement nouvelles.



Un programme d'investissement territorialisé de 5 778 364 euros, dont 4 512 614 euros d'opérations individualisables, a été défini. C'est le résultat d'un travail politique et technique qui a permis de sélectionner les opérations à financer en 2017 sur la base du recensement des besoins des communes et de l'examen de la faisabilité financière et technique des travaux envisagés.

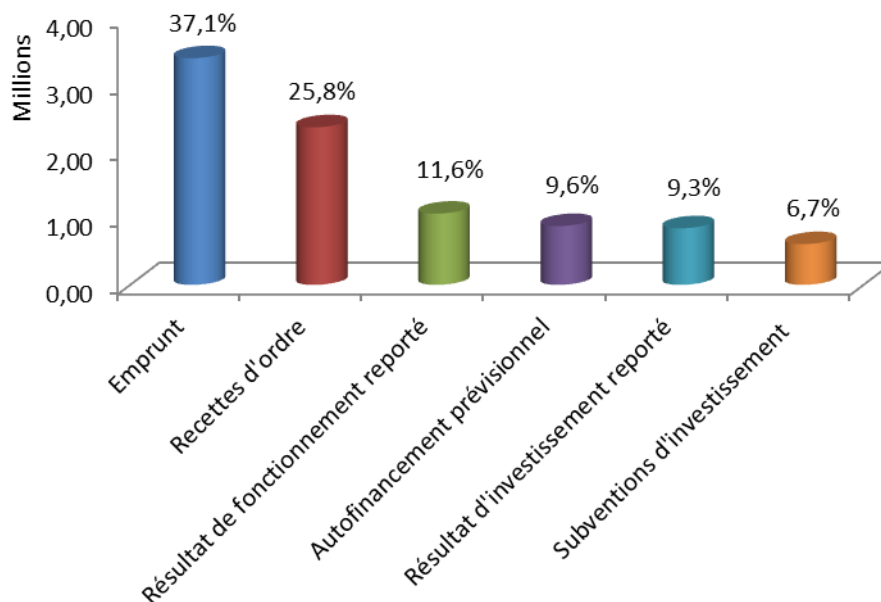
Ce programme d'investissement se répartit entre les opérations de travaux identifiées par commune (3 945 691 euros), une provision pour divers travaux sur le secteur du Haut Val-de-Marne (566 923 euros) ainsi que des études pour la réalisation notamment de schémas directeurs assainissement (1 265 750 euros).

A ce programme d'investissement s'ajoutent diverses dépenses telles que l'achat de véhicules (47 000 euros), des frais d'annonce en cas de consultations pour des marchés ainsi que des crédits liés aux brevets et licences informatiques (63 000 euros).

Le remboursement du capital de la dette s'élève quant à lui à 1 600 000 euros.

Un programme d'investissement financé de manière significative par des ressources propres

Les recettes d'investissement sont budgétées à hauteur de **9 172 736,98 euros**, et se répartissent de la façon suivante :



Sur ces 9 172 736,98 euros de recettes, les ressources propres disponibles pour financer les dépenses d'équipement nouvelles, auxquelles s'ajoutent les subventions d'investissement affectées à la réalisation du programme d'investissement, s'élèvent à 2 501 221,93 euros, permettant à GPSEA d'autofinancer son programme d'investissement territorialisé sur l'assainissement à hauteur de plus de 40%.

En complément, notre Territoire prévoit de faire appel au concours financier des établissements bancaires pour un montant total de 3 399 754,07 euros.

En définitive, l'épargne générée par la section d'exploitation grâce à la mobilisation de la redevance d'assainissement et à la maîtrise des dépenses d'exploitation permet d'assurer le financement d'un programme d'investissement ambitieux sur l'assainissement, avec un recours raisonnable à l'emprunt et donc la préservation des grands équilibres financiers de ce budget.

Annexe : Récapitulatif de l'équilibre du budget 2017 du budget assainissement

